

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

1

IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet	Festival Galgajia de Mayahi (FEGALMA) <i>Troisième Edition</i> Cadre de rencontres, d'échanges et de Promotion de la Culture locale
Thème du Festival	JEUNESSE et PAIX
Lieux de tenue des activités du projet	Ville de Mayahi
Participants au Festival	<ul style="list-style-type: none">- artistes étrangers (Burkina Faso, Mali et Nigéria);- artistes traditionnels nigériens ;<ul style="list-style-type: none">- orchestres nigériens ;- lutteurs locaux ;- élèves.
Période d'exécution du projet	Cinq (5) mois au total
Coût global du projet	48 610 000F CFA
Apport personnel	3 254 000F CFA
Montant sollicité	45 356 000F CFA

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Porteur du projet	ONG BAL'LAME
Expérience du porteur de projet dans le domaine culturel	Protection et promotion du patrimoine culturel <ul style="list-style-type: none">- Montage et développement de Projets- Management et Organisation d'Evènements
Contacts	Téléphone: (00227) 96 97 49 43/90 06 57 69 E-mail: ongbal@yahoo.fr Skipe : jafarou.malam
Localisation du siège	Immeuble Ecole INIMME, Boulevard Mali Béro, face Grande Mosquée de Niamey

I. LE Festival GALgajia de MAYahi (FEGALMA) ET SA COHERENCE AVEC LES POLITIQUES NATIONALES:

Le Festival GALgajia de Mayahi (FEGALMA) est parfaitement cohérent avec les politiques nationales :

1. Tout d'abord, il s'inscrit dans la droite ligne de la Politique Culturelle Nationale du Niger qui encourage l'émergence de projets culturels locaux ;
2. De plus, il cadre parfaitement avec le Plan d'Actions Prioritaires du PDES à travers les produits 1,2 et 3 du Programme Amélioration des Conditions de Développement Culturel ainsi que le produit 3 du Programme Valorisation du Patrimoine.

II. PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET :

L'ONG BAL'LAME est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) à but non lucratif dont l'existence légale a été consacrée par l'Arrêté n°031/MI/SP/D/DGAPJ/DLP en date du 14 janvier 2009.

L'un de ses buts est de contribuer à la promotion de la culture nationale au Niger. Elle intervient également dans le domaine de la Santé, de l'Education et de l'environnement.

Dès sa création en 2009, l'ONG BAL'LAME a pris très vite conscience du rôle éminemment important qu'elle doit jouer aux côtés de l'Etat et des autres acteurs culturels pour la promotion et la valorisation de la culture nigérienne.

C'est ainsi qu'elle a eu à mener les actions suivantes :

- L'organisation de deux éditions du Festival FEGALMA tenues en mai 2014 et mai 2015 à Mayahi ;
- L'organisation de la première édition d'un festival de danse, nommé Sallal Rawa qui s'était tenue du 29 au 30 décembre 2010 à Niamey. Ce projet a été soutenu par la Primature, le Ministère de la Culture et la Société Nestlé S.A.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Renforcement des Capacités pour des Industries Culturelles Emergentes au Niger ». Ce projet a porté sur la période de 12 mois allant de mars 2012 à février 2013 et a été entièrement financé par l'UNESCO à hauteur de 40.000.000 F CFA.

L'ONG BAL'LAME envisage de se mettre en partenariat avec d'autres structures œuvrant également dans le domaine de la Culture en vue d'initier des actions plus importantes.

III. PRESENTATION DU LIEU DU FESTIVAL : Mayahi-NIGER

La ville de Mayahi est le chef-lieu du département et de la Commune Urbaine du même nom. Elle est située au Niger-centre et est distante de 90 km de la ville de Maradi. Une bretelle latéritique de 53 km la relie à la route nationale RN1 au niveau de la ville de Tchadawa.

La Commune Urbaine de Mayahi compte une population estimée à 559 009 habitants dont 290 247 femmes et 268 762 hommes, selon le dernier rapport provisoire du recensement Général de la Population et de l'Habitat, publié en décembre 2012.

Ces effectifs démographiques sont répartis entre trois (3) principaux groupes ethniques, à savoir les Haoussas, les Peulhs et les Touaregs.

Cette commune se caractérise par l'extrême richesse de son patrimoine culturel qui est exploité et enrichi par des artistes de grande renommée tels que : Feu Dan AnkoNeino, Elhadji Ali, Maliki, Habou na Tsakoni, ZabiyaKandé, IlloRoro...etc.

IV. LES BENEFICIAIRES ET ACTEURS DU PROJET :

Les bénéficiaires et acteurs directs de ce projet seront :

- 20 élus locaux du département de Mayahi.
- 80 jeunes danseurs traditionnels de la Commune;
- 24 artistes traditionnels étrangers (Burkina Faso et Nigéria);
- 64 artistes traditionnels locaux à raison de huit (8) venant de chacune des 8 communes du département de Mayahi;
- 35 artistes venant du reste de la région de Maradi ;
- 50 élèves du département de Mayahi ;
- 16 jeunes lutteurs du département de Mayahi.

Les spectateurs vont constituer les bénéficiaires indirects de ce projet. Au moins 15.000 spectateurs sont attendus à cette édition.

V. OBJECTIFS DU FESTIVAL :

1. L'objectif général du FEGALMA :

Il s'agit de « Contribuer à la promotion de la Culture Nigérienne ».

2. Les objectifs spécifiques :

Il s'agit de :

- Faire la promotion de la culture locale du département de Mayahi dans les domaines spécifiques de la chanson, de la musique, de la danse, des jeux traditionnels et de l'art culinaire;
- Renforcer les capacités des artistes locaux dans divers domaines liés à leur métier ;
- Conscientiser les élus locaux du département de Mayahi sur le rôle économique de la culture;
- Sensibiliser les jeunes sur la PAIX ;
- Susciter l'émergence des métiers liés à la culture dans le département de Mayahi ;

VI. ACTIVITES DU FESTIVAL :

Les activités suivantes seront prévues dans le cadre de cette troisième édition du FEGALMA:

a. Réhabilitation la Maison de la Culture de Mayahi :

Ce festival sera l'occasion d'effectuer quelques travaux de réfection de la Maison de la Culture de Mayahi en vue de la rendre plus apte à accueillir de grands événements culturels.

Pour ce faire, les travaux suivants seront entrepris : Reprise de la scène et des gradins, reprise de la peinture des bureaux et du podium, mise en place d'un système d'éclairage et de jeux de lumière de la scène, la création d'une porte de sortie de secours.

Un délai d'un mois sera nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

b. Formations et ateliers:

Trois (3) formations et ateliers sont programmés lors de cette édition du FEGALMA :

- Un groupe de 20 élèves des collèges et lycées bénéficieront d'une formation en Informatique et en utilisation de l'Internet. Elle est prévue pour durer sept (7) jours.
- 64 artistes locaux bénéficieront de formation de trois (3) jours sur les thèmes suivants : Mariage de petites filles, Scolarité de la Jeune Fille et Violences envers les enfants ;
- Un autre atelier de deux (2) jours sur « le rôle économique de la Culture » concernera seize (16) conseillers municipaux venant des différentes communes du département de Mayahi, à raison de deux (2) élus locaux par commune.

c. Un tournoi de lutte traditionnelle :

Ce tournoi regroupera des lutteurs des différentes contrées de de la région Maradi. Les trois (3) meilleurs lutteurs recevront des prix. Cette activité est prévue pour se dérouler parallèlement aux manifestations culturelles.

d. Manifestations culturelles

Ces manifestations sont prévues du 24 au 30 mai 2016.

- Concerts : Deux (2) concerts sont programmés durant cette édition du FEGALMA. Le premier concert aura lieu à l'ouverture officielle du festival prévue le 24 mai 2016. Il sera animé par les groupes : Mamar Kassey, Maman Barka et Carnaval de Maradi.

Le second concert est prévu le lundi 30 mai 2016 et sera animé par Maman Sani Adoumoulmoula et TAL National.

- Concours de karaoké : Pour cette édition, il sera organisé un concours de Karaoké. Il portera sur la chanson « Waiwayé Adon Tafia » de l'artiste ILLO RORO. Ce concours sera lancé un mois avant les festivités et aura une portée départementale.
- Prestations musicales traditionnelles: Elles seront animées par des artistes traditionnels locaux, ceux venant du reste du Niger ainsi que de certains pays voisins ;
- Conte et théâtre : Le conte sera au rendez-vous pour cette édition avec la participation du célèbre Sani Bouda de Maradi.

Les prestations théâtrales seront assurées par la troupe AJAD de Mayahi.

- Un Concours culinaire de plats traditionnels :

Dans le domaine culinaire, il sera organisé un concours de plats traditionnels.

Ce concours vise, d'une part, à faire la promotion des mets traditionnels et à contribuer à la diversification des habitudes alimentaires locales, d'autre part.

Il sera lancé un mois avant le début du festival. Un jury désignera trois (3) lauréats qui recevront chacun un prix.

e. Les séances de sensibilisation sur la paix :

Ces activités de sensibilisation se feront sous forme de :

- Pavoisement du site du festival, des fadas de jeunes, des établissements scolaires et des gares routières avec des affiches et banderoles portant des messages sur la Paix ;
- Elaboration d'un sketch de sensibilisation par une troupe théâtrale locale ainsi que sa diffusion sur les 2 radios communautaires locales et lors des spectacles;
- Diffusion de messages sur la Paix par les artistes au cours des spectacles ainsi que lors des activités sportives;
- Une caravane culturelle de sensibilisation de dix (10) jours qui sillonnera les chefs-lieux des huit (8) communes qui forment le département de Mayahi.

VII. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette deuxième édition de ce festival, il est attendu les résultats suivants :

- Deux (2) concerts sont organisés ;
- Des manifestations culturelles traditionnelles sont organisées pendant 5 jours ;
- 16 conseillers municipaux sont édifiés sur le rôle économique de la Culture;
- 20 élèves sont initiés en Informatique et Utilisation d'Internet ;
- Un concours de karaoké sur une chanson traditionnelle est organisé ;

- Un tournoi de lutte traditionnelle est organisé ;
- Un concours culinaire de plats traditionnels est organisé ;
- Les jeunes sont sensibilisés sur la paix et la sécurité ;
- Les artistes ayant participé au FEGALMA se sont enrichis et ont tissé de relations utiles;
- Les populations locales de Mayahi ont bénéficié de retombées financières et ont tissé également de relations utiles.
- La mairie de Mayahi a perçu des taxes.

VIII. LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU FESTIVAL

La mise en œuvre du projet reposera principalement sur un Comité d'Organisation composé comme suit :

- ↻ **Direction du festival** : Le coordonnateur national de l'ONG BAL'LAME tient lieu de directeur de festival. De ce fait, il assurera la supervision générale des activités du festival et se chargera tout particulièrement du volet « Sécurité » ;
- ↻ **Secrétariat** : Deux (2) personnes assureront le soutien administratif nécessaire à la mise en œuvre des activités du festival ;
- ↻ **Commission « Programmation »** : Elle sera composée de trois (3) personnes qui auront pour tâche de programmer les répétitions des artistes ainsi que leurs passages sur scène des artistes lors des manifestations du festival. En outre, elle s'occupera de la mise en scène et du pavoisement du lieu des spectacles ;
- ↻ **Commission « Communication »** : Elle veillera à l'effectivité des couvertures médiatiques, de la conférence de presse ainsi que toutes les activités liées à la communication sur le festival. Elle sera composée de quatre (4) communicateurs culturels;
- ↻ **Commission « Accueil, hébergement et restauration»** : Cette commission composée de trois (3) personnes s'occupera d'accueillir et d'héberger les participants au festival. Elle s'occupera en outre du volet « transport ».
- ↻ **Commission « Concours »** : Cette commission aura à charge d'organiser les trois (3) concours prévus dans le cadre de cette édition. Elle aura la faculté de s'organiser en sous-commissions.
- ↻ **Commission « lutte traditionnelle »** : Elle sera composée du chef du service départemental des sports de Mayahi et du président du comité départemental de lutte traditionnel ainsi que de deux (2) anciens lutteurs.
Chaque commission recevra un cahier de charges qu'elle veillera à mettre en œuvre.

IX. LES MOYENS MATÉRIELS PRÉVUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS :

La parfaite organisation de ce festival nécessitera la mobilisation des moyens matériels suivants :

- a) Deux (2) véhicules de pool ;
- b) Un (1) jeu de matériel de Sonorisation ;

- c) Deux (2) groupes électrogènes ;
- d) Un (1) jeu de lumière ;
- e) Deux (2) écrans géants ;
- f) La salle de formation ;
- g) La scène pour les spectacles ;
- h) Des supports de visibilité (tee-shirt, casquettes, affiches, tracks, banderoles, enseignes lumineuses)

X. **LA VISIBILITÉ DU FESTIVAL :**

Un certain nombre d'activités sont prévues pour assurer une visibilité à ce projet ainsi qu'aux partenaires qui le soutiennent. Il s'agit de :

- La signature de contrat de partenariat avec 4 chaînes de télévision ;
- 8 couvertures médiatiques télé ;
- Des émissions et diffusion de spot sur les 2 radios communautaires locales ;
- Une (1) conférence de presse ;
- Réalisation d'un documentaire vidéo sur le festival et sa diffusion sur les télévisions partenaires au festival ;
- Réalisation d'un spot télé sur le festival avec logo du partenaire et sa diffusion ;
- Affichage du logo du partenaire sur tous documents et supports de communication du festival ;
- Diffusion sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...etc).

XI. **INTERET DU FESTIVAL :**

Le FEGALMA va sans aucun doute générer des retombées pour tant pour les artistes participant que pour les populations de la Commune de Mayahi.

Au nombre de celles-ci on peut citer :

➤ **Pour les artistes :**

En plus des cachets qui leur seront assurés, ceux-ci bénéficieront de promotion avant, pendant et après les festivités du FEGALMA. De plus, ils bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités ;

➤ **Pour la population de Mayahi :**

Celles-ci bénéficieront certainement de quelques retombées économiques seront dues aux différentes transactions que le festival va engendrer (hébergement, Restauration, location de véhicules et matériel divers, communication téléphonique...etc) ;

Par ailleurs, la mairie va également bénéficier de taxes sur recettes de spectacles ;

➤ **La Promotion de la culture :**

Pendant la durée du FEGALMA, la maison de la Culture Dan Anko de Mayahi servira de cadre de promotion tant pour la culture locale que pour la culture nationale et internationale.

XII. CHRONOGRAMME

Activités	Année 2016					Responsable de la mise en œuvre
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	
1/ Mobilisation des ressources						Directeur du festival
2/ Travaux de réhabilitation de la Maison de la Culture						Comité d'organisation
3/ Sélection des participants au festival et invitations officielles						Comité d'organisation
4 / Formation de 10 jeunes photographes						Comité d'organisation et 2 encadreurs
5/ Actions de visibilité du projet						Commission Communication
6/ Manifestations culturelles et sportives						Comité d'organisation
7/ Ateliers et conférences						Comité d'organisation
8/ Concours divers						Comité d'organisation et jury culturel
9. Sensibilisations						Comité d'organisation

XIII. BUDGET DU FESTIVAL

Intitulé	Unité	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total (en F CFA)
I. FORMATIONS ET ATELIERS				
1. Formation sur l'informatique et l'internet pour les élèves	Formation	1	2 500 000	2 500 000
2. Atelier à l'endroit des conseillers municipaux	Atelier	1	1 500 000	1 500 000
Sous total 1				4 000 000
II. SENSIBILISATION SUR LA PAIX				
1. Réalisation d'un sketch de sensibilisation	sketch	1	2 500 000	2 500 000
2. Conception et reproduction des supports de communication (affiches, banderoles, tee-shirt, casquettes)	pièce	1000	2 500	2 500 000
3. Diffusion du sketch sur les radios communautaires locales	diffusion	240	1 500	360 000
4. Tournée culturelle de Sensibilisation	jour	10	350 000	3 500 000
				8 860 000
III. MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES				
1. Concerts	jour	2	1 500 000	3 000 000
2. Prestations traditionnelles	jour	5	750 000	3 750 000
3. Concours	concours	2	750 000	1 500 000
4. Tournoi de lutte traditionnelle	Tournoi	1	3 500 000	3 500 000
<i>Sous-total Ressources humaines</i>				11 750 000

IV. TRANSPORT				
1. Transport des artistes	Artiste	150	25 000	3 000 000
2. Location de 2 véhicules de pool	Jour	10	50 000	500 000
3. Carburant	Litre	1 000	540	
5. Assurances	Lot	1	460 000	460 000
<i>Sous-total Voyages</i>				4 500 000
V. HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES PARTICIPANTS				
1. Hébergement des participants	Participant	250	10 000	2 500 000
2. Restauration des participants	Participant	250	15 000	3 750 000
3. Location de bâches	Bâches	15	100 000	1 500 000
<i>Sous total hébergement et restauration</i>				7 750 000
VI. ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DIVERS				
1. Location de matériel de sonorisation	Jour	5	250 000	1 250 000
2. Location de matériel de projection (écrans géants)	Jour	5	150 000	750 000
3. Location de groupes électrogènes	Jour	5	100 000	500 000
4. Location hangars et chaises	Jour	5	100 000	300 000
<i>Sous-total Équipement et fournitures</i>				2 800 000
VII. COMMUNICATION				
1. Couvertures médiatiques	Couverture	4	550 000	2 200 000
2. Action de visibilité (prospectus, tee shirt, banderoles, communiqués,	Lot	1	2 500 000	2 500 000

conférence de presse .etc)					
3. Documentaire	Film	1	750 000	750 000	
4.Sensibilisation	Séance	4	250 000	1 000 000	
<i>Sous total Communication</i>				6 450 000	
VIII. AUTRES CHARGES					
1. Sécurité	Jour	5	200 000	1 000 000	
2. Assurance	Lot	1	500 000	500 000	
<i>Sous total Autres charges</i>				1 500 000 F	
IX. ADMINISTRATION					
1. Personnel d'appui	Personne	10	50 000	500 000	
2. Location d'un bureau	Mois	4	50 000	200 000	
3. Téléphone et Internet	Forfait	1	300 000	300 000	
<i>Sous-total Administration</i>				1 000 000	
TOTAL GENERAL				48 610 000	

Arrêté le présent budget à la somme de **Quarante-huit Millions Six Cent Dix Mille Cinq Cent (48 610 000) F CFA.**

Fait à Niamey, le 11 avril 2016

LE COORDONNATEUR NATIONAL

JAFAROU MALAM KOSSAO